
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération 2021-17** : Débat d'Orientation Budgétaire ;
- **Délibération 2021-18** : Remplacement de l'aéroéjecteur de la station d'épuration – étude de devis ;
- **Délibération 2021-19** : Aide en faveur de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan France Relance – demande de subvention ;
- **Délibération 2021-20** : Construction du restaurant scolaire – demande de subvention au titre du « Fonds écoles » du Département ;
- **Délibération 2021-21** : Rédaction d'un « plan guide » - demande de subvention au titre du contrat « cœur de bourg / cœur de ville » du département ;
- **Délibération 2021-22** : Création de zones 30 en centre bourg et dans les écarts ;
- **Délibération 2021-23** : Vœu pour l'organisation d'un référendum au sujet de la réunification de la Bretagne ;
- **Délibération 2021-24** : Renouvellement du contrat de téléphonie – étude de devis ;
- **Délibération 2021-25** : Compte rendu des décisions du maire ;

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Tiphaine ARBRUN, Maire

Présents : Tiphaine ARBRUN, Jacky CLOUET, Stéphane GASNIER, Sophie BRUNET, Eric MAINGAULT, Béatrice ADAM, Martial DURAND, Laurent JEANNEAU, Delphine TISSOT, Anthony MARSAIS, Thierry MONNEREAU, Laëtitia VINCE, Sandra DIETZI, Aurélien DOUCHIN, Jérôme LETURGEZ, Axelle BOISSEAU, Tiphaine BLAIN Frédéric PIRAUD ;

Absents : Christelle TEXIER (donne procuration à Béatrice ADAM) ;

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Jacky CLOUET est élu secrétaire de séance

Date de convocation : 12 mars 2021

Mme le Maire demande si le compte rendu de la séance du 18 février 2021 fait l'objet de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

DELIBERATION 2021-17 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE:

Mme Delphine TISSOT, conseillère municipale, expose que le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire d'une commune. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote. Bien qu'il ne soit pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants, le conseil municipal a souhaité organiser un débat

d'orientation budgétaire dans un objectif pédagogique tant pour les élus que pour les habitants.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité ;

l) Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. En comparaison au budget d'une famille, cela correspondrait au salaire des parents d'un côté et à toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Section de fonctionnement		Prévision	Réalisé	Section de fonctionnement		Prévision	Réalisé
Dépenses		1 513 424	1 118 645	Recettes		1 513 424	1 285 720
011	Charges à caractère général	379 100	351 527	013	Atténuations de charges	25 560	20 633
012	Charges de personnel	608 600	577 061	70	Produits des services	251 220	173 527
65	Autres charges de gestion	138 160	112 737	73	Impôts et taxes	567 156	611 914
014	Atténuations de produits	21 100	21 051	74	Dotations et participations	450 078	457 404
66	Charges financières	31 350	31 012	75	Autres produits de gestion courante	11 000	7 108
67	Charges exceptionnelles	500	91	76	Produits financiers	10	1 557
68	Dotations aux provisions	0	0	77	Produits exceptionnels	28 400	13 577
022	Dépenses imprévues	74 550		78	Reprises sur provisions		0
042	Opérations d'ordre (transferts)	25 191	25 166	042	Opérations d'ordre	10 000	0
023	Virement à la section d'investissement	234 873					
002	Résultat de fonctionnement reporté	0		002	Résultat de fonctionnement reporté	170 000	
					Excédent de fonctionnement 2020	0,00	167 075,47

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de fonctionnement de 2017 à 2020 :

Code	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
013	Atténuations de charges	21 026,55 €	31 926,47 €	20 651,64 €	20 632,84 €
70	Produits des services, domaine et vente diverses	225 145,70 €	241 202,30 €	245 755,05 €	173 527,06 €
73	Impôts et taxes	531 641 €	556 341 €	571 119 €	611 914,35 €
74	Dotations, subventions et participations	461 866,94 €	461 088,34 €	470 324,86 €	457 403,54 €
75	Autres produits de gestion courante	16 959,39 €	14 514,29 €	9 610,31 €	7 108,07 €
76	Produits financiers	0,21 €	0,21 €	0,21 €	1 557,21 €
77	Produits exceptionnels	7 559,12 €	5 231,90 €	9 954,77 €	13 577,16 €

002	Excédent de fonctionnement reporté	181 323,33 €	170 304,21 €	170 000 €	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 304,06 €	14 698,62 €	0 €	0 €
		1 453 826,07 €	1 495 307,34 €	1 516 823,82 €	1 455 720,23 €

En 2020, elles représentent 1.455.720,23€ en stabilité depuis 4 ans mais en baisse par rapport à l'année 2019. Les deux principaux postes sont les impôts et taxes représentant 48% (en hausse depuis 2017) et les dotations et participations pour 36% (en petite baisse sur les 4 dernières années)

On constate une baisse des recettes de fonctionnement par rapport aux années précédentes. Cette diminution s'explique par la baisse de recettes issues de nos services enfance. Les produits issus de la facturation de l'APS, l'ALSH et la restauration scolaire ont diminué du fait de la fermeture des services liés au confinement du printemps 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2020 :

Code	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	332 081,73 €	344 173,77 €	345 107,68 €	351 527,38 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	579 737,65 €	593 481,92 €	608 283,84 €	577 061,20 €
014	Atténuation de produits	934,99 €	3 634,99 €	6 253,99 €	21 050,77 €
65	Autres charges de gestion courante	105 399,55 €	105 782,19 €	108 095,77 €	112 736,97 €
66	Charges financières	45 039,15 €	43 269,25 €	41 506,11 €	31 011,53 €
67	Charges exceptionnelles	1 443,77 €	0 €	0 €	90,88 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 885,02 €	17 328,25 €	30 552,57 €	25 166,03 €
		1 084 521,86 €	1 107 610,37 €	1 137 799,96 €	1 118 644,76 €

Elles sont en légère augmentation depuis 2017 et en baisse par rapport à l'année 2019. Le poste le plus important est constitué des charges de personnels à hauteur de 52%, les charges à caractère général représentant 30%. Les charges de personnel sont maîtrisées sur les 4 dernières années. Elles portent sur environ 15 ETP. Le résultat de fonctionnement fait apparaître un excédent de 167.075,47 € La commune est bien gérée sur les 4 années passées.

II) L'investissement

Il s'agit du budget qui prépare l'avenir, les projets de la ville à moyen ou long terme. L'année 2020 se solde par un excédent d'investissement pour de 74.594,23€. Le total des dépenses d'investissement s'élève à 269.284,89€ en 2020. De nombreuses dépenses n'ont pas été réalisées du fait du Covid (effet cumulé du confinement et du retard

notamment sur les travaux de voirie). Le total des recettes d'investissement de se monte à 153.614,96€. Il est en baisse du fait de l'attente de versement des subventions liées à la réalisation des dépenses d'investissement Point sur les 4 différents prêts en cours contractés par la municipalité. Le Secrétaire Général et la commission finance doivent se rapprocher des deux banques dans le but d'étudier la possibilité de renégocier certains prêts. Avec un nombre de 5,29 années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette, nous nous situons dans la catégorie des communes disposant d'une bonne santé financière.

Section d'investissement		Prévision	Réalisé	Section d'investissement		Prévision	Réalisé
Dépenses		789 033	326 084	Recettes		789 033	400 678
16	Remboursement des emprunts	48 500	43 926	16	Emprunts		0
				10/13	Dotations/subventions	279 645	153 615
	Dépenses d'équipement	522 209	269 285		autres recettes d'investissements		0
020	Dépenses imprévues	3 800	0	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	209 024	209 024
				021	Virement de la section de fonctionnement	234 873	
				024	Cession d'immobilisation		
040	Opérations d'ordre (transferts)	10 000	0	040	Opérations d'ordre	25 191	25 166
041	Opérations patrimoniales	40 300	12 874	041	Opérations patrimoniales	40 300	12 874
001	Solde d'exécution de la SI reporté	164 224		001	Solde d'exécution de la SI reporté	0	
					Excédent d'investissement 2020		74 594,23

Libellé de l'opération	Budget 2020	Réalisé 2020	Objet des investissements 2020
Réhabilitation logements de l'ancienne cure	20 000 €	20 000 €	Participation communale SOLIHA
Immobilisations corporelles	2 800 €	0 €	
Acquisition de terrain	73 021,24 €	0 €	
Acquisition signalisation et divers	1 000 €	932,60 €	Achat de panneaux de village
Création voirie et réseaux divers	66 120 €	38 791,44 €	Solde effacement de réseaux rue du calvaire et rue de Blain / Extension réseaux d'eau publique et électrique / Remplacement d'un poteau incendie
Acquisition matériel divers atelier technique	21 890 €	14 840 €	Achat d'une brosse de désherbage et d'un monte bois pour le silo de la chaudière de l'école
Garderie Périscolaire et restaurant scolaire	4 004,33 €	3 994,05 €	Brumisateur / Mobilier
Groupe scolaire Ecol'Eau	13 526,69 €	12 446,30 €	Postes informatique / Vis sans fin chaudière / Tricycles
Mairie	17 450 €	12 846,86 €	Matériel informatique / Portail famille / logiciels métiers
Programme annuel de voirie	31 250 €	1 248 €	Rondins de bois

Grosses réparations bâtiments divers	20 912,88 €	5 646,12 €	Mise aux normes tableau électrique mairie et église
Aménagement de la rue de Blain	144 232,25 €	68 629,17 €	Travaux rue de Blain
Accessibilité sur bâtiments	5 000 €	0 €	
Réhabilitation rue traversière et local annexe	1 936,40 €	1 110 €	Etablissement DPE
Etude faisabilité restaurant municipal	7 605 €	3 030 €	Frais de maîtrise d'œuvre
Construction restaurant scolaire	88 000 €	85 770,35 €	Frais maîtrise d'œuvre / Achat terrain
Réhabilitation halte nautique	4 000 €	0 €	
Total	522 209 €	269 284,89 €	

Le budget 2021 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement ;
- Maintien des taux d'imposition ;
- Poursuite des investissements municipaux ;
- Réflexion autour d'une restructuration de la dette ;

Les principaux projets d'investissements 2021 seront étudiés dans le cadre de la préparation du budget primitif

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3312-1 ;
- **APRES** avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2021 ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 ;

DELIBERATION 2021-18 : REMPLACEMENT DE L'AERO-EJECTEUR DE LA STATION D'EPURATION – ETUDE DE DEVIS ;

M. Jacky CLOUET, 1^{er} adjoint, expose que suite au sinistre à la station d'épuration, il convient de remplacer l'aéroéjecteur hors d'usage. Il présente plusieurs devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VU** le code de la commande publique ;
- **VU** l'article 142 de la loi du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique ;
- **RETIENT** l'offre de la société BREMAUD d'un montant de 87 060 € H.T
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant ;

DELIBERATION 2021-19 : AIDE EN FAVEUR DE CERTAINES CANTINES SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE RELANCE – DEMANDE DE SUBVENTION ;

Madame Le Maire expose que dans le cadre du Plan de Relance, une enveloppe de 50 millions d'euros est destinée

à soutenir les cantines des écoles primaires souhaitant s'engager dans une démarche durable et développer l'approvisionnement en produits locaux, de qualité et durable notamment ceux issus de l'agriculture biologique. Elle précise que le projet de construction d'un restaurant scolaire peut rentrer dans ce dispositif. En effet, le futur restaurant scolaire permettra le passage d'une cuisine en liaisons chaudes à une cuisine sur place, avec des aliments locaux et/ou biologiques. Ce dispositif pourrait permettre à la commune de financer du matériel de cuisine.

Cette aide permettra de financer au choix des collectivités concernées :

- L'investissement en matériel pour cuisiner des produits frais (essoreuses, robot coupe légumes, éviers,...), lutter contre le gaspillage alimentaire, substituer les contenants en plastique, informer les usagers ;
- L'investissement immatériel (logiciels de suivi, réalisation de supports de communication...);
- Des prestations intellectuelles (accompagnement, bureau d'études, audits, formation des personnels...);

Elle invite le Conseil Municipal à l'autoriser à déposer une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.		
Dépense	Montant HT	Financeurs	Dispositif	Montant sollicité
Foncier	66 000 €	Etat	DETR/DSIL	500 000 €
		Etat	Plan de relance	20 610 €
		Département	Fonds école Département	500 000 €
Bureaux d'études	130 000 €	Région	Fonds école Région	100 000 €
		ADEME	Energie	25 000 €
Travaux	1 409 00 €	Europe	LEADER	26 440 €
		Autofinancement		432 950 €
Total	1 605 000 €		Total	1 605 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 18 *pour* et 1 *abstention* (Martial DURAND):

- **AUTORISE** Mme Le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 20 610 € au titre du plan de relance ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer toutes pièces relatives à cet effet ;

DELIBERATION 2021-20 : CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS ECOLES » DU DEPARTEMENT ;

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires via la « Fonds écoles », le département, finance les initiatives municipales visant à améliorer les conditions d'accueil des élèves scolarisés. La construction d'un restaurant scolaire rentre dans ce dispositif. Elle propose de formuler une demande de subvention de 500 000 € auprès du Département.

Elle invite le Conseil Municipal à l'autoriser à déposer une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.			
Dépense	Montant HT	Financeurs	Dispositif	Montant sollicité	%
Foncier	66 000 €	Etat	DETR/DSIL	500 000 €	31,1 %
		Département	Fonds école Département	500 000 €	31,1 %
Bureaux d'études	130 000 €	Région	Fonds école Région	100 000 €	6,2 %
		ADEME	Energie	25 000 €	1,6 %
Travaux	1 409 00 €	Europe	LEADER	26 440 €	1,7 %
		Autofinancement		453 560 €	28,3 %
Total	1 605 000 €		Total	1 605 000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 *pour* et 1 *abstention* (Martial DURAND):

- **APPROUVE** le projet détaillé ci-dessus ainsi que son plan de financement ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 500 000 € au titre du fonds écoles du Département ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer toutes pièces relatives à cet effet ;

DELIBERATION 2021-21 : REDACTION D'UN « PLAN GUIDE » - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT « CŒUR DE BOURG / CŒUR DE VILLE » DU DEPARTEMENT ;

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique lance un appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville ». Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants.

Mme le Maire propose d'inscrire la commune de La Chevallerais dans cette démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de son « cœur de ville ». La première étape de ce projet est la réalisation d'un plan-guide définissant une stratégie générale. Un cabinet extérieur pourrait accompagner la commune pour l'aider à réaliser une étude sur le centre-bourg.

M. Jérôme LETURGEZ s'interroge sur l'utilité de financer un cabinet d'étude pour réaliser ce plan guide. Madame Tiphaine ARBRUN et M. Stéphane GASNIER expliquent que ce plan-guide définira précisément les axes structurants à développer pour revitaliser le centre, un périmètre d'intervention, un plan d'action et un calendrier de mise en œuvre. Ce travail pourrait nous aider dans le cadre de l'aménagement futur de la zone de la close et des zones à urbaniser en centre bourg. De plus, s'engager dans cette procédure permettrait à la commune d'être accompagnée financièrement par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 18 *pour* et 1 *abstention* (Jérôme LETURGEZ):

- **VALIDE** la candidature de la commune de La Chevallerais à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Département de Loire-Atlantique « Cœur de bourg / cœur de Ville » ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération ;

DELIBERATION 2021-22 : CREATION DE ZONES 30 EN CENTRE BOURG ET DANS LES ECARTS :

M. Jacky CLOUET expose que pour favoriser la sécurité routière et les déplacements doux en centre bourg, le COPIL sécurité routière propose de limiter la vitesse à 30 km/h dans le centre bourg et les écarts.

Mme Sandra DIETZI demande quand cette limitation sera applicable. M. CLOUET lui répond que le dispositif entrera en application lorsque tous les panneaux de limitation de vitesse seront installés.

M. Anthony MARSAIS propose la mise en place d'un radar pédagogique pour faire ralentir les automobilistes. Jacky CLOUET indique que l'installation de ces radars le long des routes départementales relève de la compétence du département. Des radars pédagogiques ont déjà été installés temporairement rue de Nozay et rue de Nantes.

Frédéric PIRAUD évoque le risque que certains automobilistes respectueux des vitesses pourraient s'estimer pénalisés à cause de ceux qui ne les respectent pas.

Stéphane GASNIER indique qu'il y a en ce moment un travail sur le schéma intercommunal de déplacement cyclable qui aidera à l'aménagement de la voirie et surtout sur le partage de la voirie entre les cyclistes et automobilistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 18 *pour* et 1 *abstention* :

- **APPROUVE** la création de zones 30 en centre-bourg et dans les écarts ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération ;

DELIBERATION 2021-23 : VŒU POUR L'ORGANISATION D'UN REFERENDUM AU SUJET DE LA REUNIFICATION DE LA BRETAGNE :

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal un vœu pour l'organisation d'un référendum au sujet de la réunification de la Bretagne. Elle invite les élus à se prononcer sur ce sujet.

M. Thierry MONNEREAU indique n'avoir aucune certitude sur la réalité du chiffre de 10 % du corps électoral évoqué dans la pétition et se demande si les 105.000 signataires font partie de la Loire Atlantique.

M. Aurélien DOUCHIN estime que la réunification créerait un déséquilibre dans la région. Cela engendrerait l'éclatement de la région des Pays de la Loire.

Mme Béatrice ADAM, n'est pas certaine que l'ensemble des Chevalleraisien souhaite une réunification. Mme Tiphaine ARBRUN rappelle que la délibération porte sur un vœu pour l'organisation d'un référendum au sujet de la réunification. Il s'agit de solliciter une participation citoyenne sur ce sujet débattu par de nombreuses villes en Loire Atlantique dernièrement.

Le Conseil municipal, par 11 voix pour, 5 abstentions et 3 contre, émet le vœu suivant :

En 2018, 105.000 signatures ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la

réunification de la Bretagne.

Cette mobilisation citoyenne d'une ampleur inédite en France ne peut être ignorée. Elle traduit en effet l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à être davantage consultés, dans un contexte d'indispensable revitalisation de notre démocratie.

Cette aspiration exprimée en Loire-Atlantique doit donc recevoir une traduction concrète en termes démocratiques. Un referendum permettrait aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du Département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

Par ce vœu, les élus de notre commune réaffirment plus largement leur engagement pour que l'aspiration démocratique des citoyens soit entendue.

Le Conseil municipal de la commune de LA CHEVALLERAIIS demande au gouvernement d'engager le processus qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne.

DELIBERATION 2021-24 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TELEPHONIE – ETUDE DE DEVIS ;

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par la société Cloud Eco mandataire du groupe Orange concernant la reprise des contrats de téléphonie fixe et mobile.

Les conditions tarifaires proposées par la Société Cloud Eco sont les suivantes :

Synthèse Abonnement	Prix HT Cloud Eco
Location de matériel + lignes fixes	261 €
Ligne école	79 €
Mobiles	45 €
Total abonnements mensuels - 385 € HT	

Actuellement le montant des abonnements mensuels est de 408,50 euros plus les consommations sur le fixe de la Mairie et sur les mobiles. L'économie sur la seule part des abonnements s'élève à 23,50 euros soit 282 euros HT à l'année.

Le conseil municipal après avoir délibéré, par 18 voix *pour* et 1 *abstention* ;

- **DECIDE** de retenir l'offre présentée par CLOUD ECO concernant les lignes téléphoniques référencées ci-dessus et selon les conditions tarifaires indiquées ci-dessus avec un engagement de 36 mois
- **DONNE** mandat à la société CLOUD ECO pour résilier les contrats avec Bouygues Telecom et la société de leasing pour le matériel téléphonique ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les contrats de téléphonie fixe et mobile ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat de location du standard téléphonique pour une durée de 60 mois ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat de maintenance annuelle d'un montant de 108 € H.T ;

DELIBERATION 2021-25 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation générale du Conseil Municipal :

- DIA 044221 21 B 0003 : Refus de préempter ;
- DIA 044221 21 B 0004 : Refus de préempter ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie.

QUESTIONS DIVERSES :

- Aurélien DOUCHIN, vice-président de la Communauté de Communes de la Région du Pays de Blain fait un point sur l'avancée des projets au niveau intercommunal :
 - Finance : Le budget 2021 sera plutôt contraint ;
 - Tourisme : La liaison canal/forêt est cours de finalisation ;
 - Aménagement du territoire : La cheffe de projet pour l'opération de revitalisation du territoire a pris son poste ;
 - Solidarité et territoire : Une convention d'objectifs et de moyen va être réalisée avec le CSC Tempo ;
 - Centre aquatique : arrivée du nouveau directeur pour début juin ;
 - Jérôme LETURGEZ évoque la reprise du travail sur le projet de territoire. Il y a pour lui un problème sur le manque de méthodes pour mener l'élaboration de ce projet de territoire Aurélien DOUCHIN lui répond que le travail de diagnostic s'effectuera d'abord avec les techniciens et les partenaires de l'interco (Conseil de Développement). Les ateliers de travail débuteront fin mars. Tiphaine ARBRUN et Laurent JEANNEAU trouvent dommage que le calendrier ne permet pas de concerter les conseillers municipaux. Les ateliers ne sont ouverts qu'aux conseillers communautaires ;
 - Anthony MARSAIS, conseiller municipal à la communication, souhaite créer un groupe de travail sur l'histoire de La Chevallerais. Ce travail pourrait aboutir à une exposition, une communication sur le site internet de la mairie et un enrichissement du Wikipédia de la commune. Ce groupe serait ouvert aux habitants.
 - M. Eric MAINGAULT, adjoint à la vie associative et aux sports présente un projet d'aménagement d'une plaine de loisirs sur le complexe sportif actuel. Il indique que La Chevallerais est la seule commune de l'intercommunalité à ne pas de disposer de salle multisport. Développer une plaine de loisirs permettrait de favoriser les pratiques sportives et de loisirs sur la commune. Le projet présenté consiste à diviser en 2 un terrain de football (annexe à l'actuel terrain d'honneur) et d'y installer un terrain de bosses, un skate Park (projet CME), et une aire de fitness. Le terrain d'entraînement actuellement avec l'arrosage automatique et l'éclairage, deviendrait le terrain d'honneur.
 - Plusieurs subventions sont disponibles pour le skate Park et l'air de fitness.
 - Les contacts ont été pris avec les clubs de football et de pétanque afin d'avoir leurs avis sur le projet.
- Frédéric PIRAUD indique que le projet risque de faire disparaître le club de football de La Chevallerais.
- Installation d'une antenne Free Mobile : Le COPIL a commencé à travailler le sujet. Trois réunions se sont déroulées. La commune a peu de marges de manœuvre sur le sujet. Nous sommes en zone grise, des opérateurs doivent donc s'installer sur notre territoire pour améliorer la couverture. Free installera une antenne à 700 Mhz (3,4,5 G). Conclusion sur les pistes possibles :
 - Possibilité que le mat actuel reçoive les antennes futures (Free va voir s'il est possible de faire une demande à Orange) ;
 - Possibilité d'installer l'antenne sur le toit de l'église ;

-
- Potentiellement il pourrait y avoir plusieurs antennes sur la commune. Frédéric PIRAUD a pris contact avec les autres opérateurs qui pourraient nous solliciter dans le futur ;
 - Si la municipalité ne répond pas positivement à la demande, Free peut solliciter un particulier pour installer son antenne sur le domaine privé ;
 - 4 demandes de mesures d'ondes ont été effectuées dont une dans l'école St Aubin.

Une communication a été faite pour informer les habitants du projet en cours d'instruction.

- Dégradations sur les bâtiments publics : Frédéric PIRAUD fait le point sur les dégradations subies par la commune ces dernières semaines. Après discussion avec les directrices des écoles et la directrice de l'ALSH, il propose d'aller sensibiliser les enfants dans les classes avec Mme Le Maire. Les dégradations engendrent une dépense d'argent public qui pourrait être utilisé pour améliorer des installations ou acheter des jeux pour les enfants ;
- Les élections départementales et régionales se dérouleront les 13 et 20 juin 2021;
- Coupe de saules en bordure de ruisseau. Laurent JEANNEAU informe que des saules ont été coupés ce jour en bas du lotissement du hameau de la nouette. Une espèce de papillon locale se reproduisait sur ces saules. Cette coupe aura des conséquences sur la biodiversité. Jacky CLOUET lui répond que les saules ont besoin d'être « régénérés » tous les 10 ans. Cette taille aurait dû être faite l'an passé mais l'opération a été repoussée à cause du COVID. Les saules repoussent très vite. Ceux coupés il y a 3 ou 4 ans font déjà plusieurs mètres.

Le Conseil Municipal est clos à 23h00